

montessori rive gauche

ECOLE BILINGUE * 3 - 12 ANS * COLLONGE BELLERIVE

TARIFS D'ECOLAGE 2026 - 2027

	Montant	Exigible le
Frais d'inscription annuels	CHF 250	à l'inscription
Garantie	CHF 4000	à l'inscription
Réinscription pour les années scolaire suivantes	CHF 250	1 ^{er} février

Maison des Enfants (3-6 ans) frais de scolarité **mi-temps** mensuels CHF 1570, soit :

- 1 ^{er} trimestre de septembre à décembre,	4 mois	CHF 6280	31 mai 2026
- 2 ^{ème} trimestre de janvier à mars,	3 mois	CHF 4710	30 nov. 2026
- 3 ^{ème} trimestre d'avril à juin,	3 mois	CHF 4710	28 fév. 2027
Année scolaire complète, mi-temps	10 mois	CHF 15700	

Maison des Enfants (3-6 ans) frais de scolarité **temps plein** mensuels CHF 1870, soit :

- 1 ^{er} trimestre de septembre à décembre,	4 mois	CHF 7480	31 mai 2026
- 2 ^{ème} trimestre de janvier à mars,	3 mois	CHF 5610	30 nov. 2026
- 3 ^{ème} trimestre d'avril à juin,	3 mois	CHF 5610	28 fév. 2027
Année scolaire complète, temps plein	10 mois	CHF 18700	

Primaire I (6-9 ans) frais de scolarité **temps plein** mensuels CHF 1970, soit :

- 1 ^{er} trimestre de septembre à décembre,	4 mois	CHF 7880	31 mai 2026
- 2 ^{ème} trimestre de janvier à mars,	3 mois	CHF 5910	30 nov. 2026
- 3 ^{ème} trimestre d'avril à juin,	3 mois	CHF 5910	28 fév. 2027
Année scolaire complète, temps plein	10 mois	CHF 19700	

Primaire II (9-12 ans) frais de scolarité **temps plein** mensuels CHF 2070, soit :

- 1 ^{er} trimestre de septembre à décembre,	4 mois	CHF 8280	31 mai 2026
- 2 ^{ème} trimestre de janvier à mars,	3 mois	CHF 6210	30 nov. 2026
- 3 ^{ème} trimestre d'avril à juin,	3 mois	CHF 6210	28 fév. 2027
Année scolaire complète, temps plein	10 mois	CHF 20700	

Ces tarifs comprennent l'écologie, le goûter du matin et le repas de midi « bio » certifié « fourchette verte ». Ne sont pas inclus dans ces tarifs : les activités sportives, les sorties (musées, spectacles, course d'école/voyage de fin d'année ...).

1% d'escompte en cas de paiement en une seule fois, des frais de scolarité pour l'année scolaire complète.

10% de réduction sur les frais de scolarité du second enfant tant que la fratrie est scolarisée ensemble dans notre école.

15% de réduction sur les frais de scolarité du troisième enfant tant que les 3 enfants sont scolarisés ensemble dans notre école.

Les escomptes et autres rabais ne s'appliquent pas en cas de prise en charge de l'écolage par un tiers (employeur ou institution). En cas de retard de paiement, des frais de rappel s'appliquent.